

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la semaine: Guérison opérée à Carleton, comté de Bonaventure, par l'intercession de la Bonne Sainte Anne.— Progrès religieux et agricole dans le diocèse des Trois-Rivières.—Invitation au Gouvernement Fédéral de favoriser le défrichement de nos terres incultes.—Grande démonstration religieuse et nationale à Québec au mois de juin prochain ; les cultivateurs ne doivent pas rester indifférents à l'égard de cette démonstration où les intérêts agricoles y recevront une grande part d'attention ; un monument commémoratif de cette solennité sera érigé à l'endroit même où le Métropolitain célébrera la messe ce jour là.

Causerie Agricole: Des fumiers : Sa composition ; conditions nécessaires pour qu'un ferment puisse agir ; condition essentielle pour que le fumier soit bon ; moyen d'obtenir le plus de fumier et le meilleur, avec un nombre donné de bestiaux ; remarque importante ; soins généraux à donner à l'intérieur de l'étable ; doit on porter le fumier sur le champ lorsqu'on le sort de l'étable ? Manière de traiter le fumier lorsqu'on ne peut l'employer frais ; construction des tas de fumier.

Sujets divers : Stérilité du sol.—Composition du sol.—Délibérations du Conseil d'agriculture de la Province de Québec, séance du 14 janvier 1880.—Culture du tabac.

Correspondance : La colonisation dans le comté de Kamouraska.—Jean-Bte. Dionne, J. P.

Choses et autres : Exposition des produits de la laiterie à New-York.—Trafic des animaux à St. Paul de Minnesota.—Production du sucre dans tout l'univers.—Convention annuelle des fromagers de la Province de Québec.

Recettes : Comment on arrête les progrès du feu quaud il a pris aux vêtements des femmes ou des enfants.—Procédé pour préserver les fromages des vers.—Graisse pour adoucir le frottement des essieux.

Retard dans la publication de la "Gazette des Campagnes."— Quoique le présent numéro soit daté du 29 janvier, il n'a pu être expédié que lundi, 2 février ; le prochain numéro sera expédié le 6 février. De là nous continuerons à faire l'envoi de la Gazette par la poste le jeudi, jour même de sa publication.—Les délaïs que nous avons eus à subir depuis quelque temps étaient incontrôlables.

REVUE DE LA SEMAINE

Amour et reconnaissance à notre glorieuse patronne du Canada—Nous vous prions d'insérer dans la *Gazette des Campagnes* le fait suivant à la louange de la Bonne Sainte-Anne: Madame A*** M*** épouse de M. C*** C*** de la paroisse de Carleton, comté de Bonaventure, fut atteinte d'une maladie très-grave qui lui faisait entrevoir sous peu les portes du tombeau. Le Dr M*** homme d'une piété exemplaire et d'une grande habileté, fut appelé ; celui-ci, en voyant la rapidité du mal, jugea à propos de lui faire administrer les derniers sacrements.

Pendant deux longs mois, la maladie alla toujours s'aggravant et devint de plus en plus compliquée. Notre pauvre patiente, extraordinairement affaiblie par les douleurs qu'elle ressentait, causée par plusieurs maladies, sembla pendant quelque temps perdre son courage accoutumé. Dans cette pénible situation, ne sachant que faire et voyant que le médecin se dévouait, se fatiguait jour et nuit pour lui prodiguer les soins que réclamait son état, sans obtenir d'autres résultats que celui d'une faiblesse extrême, notre malade jeta les yeux sur une relique de la Bonne Sainte-Anne, et la tenant entre ses mains elle s'écria avec l'accent de la foi la plus vive : "O "bonne et puissante Sainte Anne! vous si justement "appelée la santé des malades, vous que l'on a jamais "invoquée en vain, je vous en conjure, ayez pitié de "moi, priez pour moi..." Dès ce moment, elle mit toute sa confiance en sa glorieuse patronne, n'attendant plus de secours que de sa puissante intercession.

Sa foi et sa confiance furent récompensées. Après avoir fait une neuvaine en union avec les Sœurs de la Charité qui la visitaient, et avec plusieurs autres personnes qui portaient intérêt à son rétablissement, elle sentit ses forces revenir peu à peu. Aujourd'hui elle jouit d'une assez bonne santé et elle remercie Sainte Anne de la protection qu'elle lui a accordée.
 Le médecin dit lui-même que la Bonne Sainte Anne

Amédée Marsan édit. L'Assomption

l'a inspiré bien des fois pour la direction de ses remèdes.

Nous ne déclarons pas ce fait comme un miracle, mais nous pouvons y voir une grande protection et un secours spécial accordés par la puissante intercession de cette grande thaumaturge.— *Communiqué.*

— Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant l'extrait suivant que nous empruntons au *Courrier de St. Hyacinthe* qui signale les progrès religieux et agricoles opérés dans certaines parties de notre province, notamment dans le diocèse des Trois-Rivières, sous la direction du clergé :

« Depuis trente ans il est extraordinaire de constater les progrès qui se sont accomplis dans cette province. Si on jette la vue sur les townships de l'Est en particulier et qu'en examine l'état du pays en 1850 avec ce qu'il est maintenant, on demeure étonné, et on se réjouit de contempler l'énergique et forte population qui habite ce territoire. C'est là que s'est déversé le trop plein des anciennes paroisses, et partout on aperçoit un établissement agricole, partout on voit briller à nos yeux la croix qui domine l'Eglise.

« Les progrès religieux ont marché de pair avec le défrichement, car le plus souvent c'est le prêtre qui a déterminé la vocation du colon; c'est à la suite du prêtre que le hardi défricheur a été s'établir dans la forêt: c'est le zèle de l'Evêque qui a fait surgir les paroisses.

« Nous en avons une preuve évidente par les progrès réalisés dans chaque diocèse, et nous nous faisons un plaisir de reproduire les statistiques suivantes qui concernent le diocèse des Trois-Rivières. C'est en 1852 qu'il a pris naissance, et depuis 28 ans, les établissements religieux ont augmenté en proportion de l'élan donné à la religion catholique par les deux éminents prélats qui ont présidé aux destinées du diocèse. Ces chiffres démontrent ce que la population française doit à son clergé.

« En 1852, la population totale du diocèse des Trois-Rivières était de 99,838 âmes. Sur ce nombre 90,275 appartenaient à la religion catholique et 9,223 aux sectes protestantes. En 1879, la population s'est accrue au chiffre de 139,770 dont 133,370 catholiques, et 6,400 protestants. Voici le tableau comparatif :

	1853	1879
Paroisse.....	43	81
Prêtres.....	52	132
Couvent.....	1	23
Ecoles des frères.....	1	8

« Outre cela, 17 paroisses, 13 prêtres et 2 couvents de ce diocèse font aujourd'hui partie des diocèses de Sherbrooke et de St-Hyacinthe. »

— A propos de colonisation en faveur de laquelle le *Canada* publie souvent des articles, M. l'écrivain de ce journal, il y a quelques jours, suggérait les moyens suivants afin d'aider efficacement au défrichement de nos terres incultes :

« Puisque l'on voudrait amener le Gouvernement Fédéral à favoriser la colonisation d'une manière particulière, nous disait récemment un homme entendu en pareilles matières, laissez-moi vous exposer un projet : « Que l'on crée une petite armée de deux mille hommes et qu'on les distribue dans chaque province au pro rata de la population, que, du mois de

mai au mois de novembre, on leur fasse ouvrir de grandes routes dans nos terres incultes qui seront les principales artères de communication, et la colonisation recevra un élan puissant. Que l'on emploie par exemple 500 hommes seulement dans la Province de Québec; et l'on sera étonné du résultat. On pourrait ainsi ouvrir un chemin qui partirait du lac St. Jean, passerait par la rivière Croche, la Tuque, la Mattawin, le lac Naminingue, le Désert et aboutirait au lac Témiscamingue. On pourrait en pratiquer un autre ensuite qui partirait du camp Dorion et traverserait tout le comté de Pontiac. D'autres routes relieraient les principaux centres à ces artères »

Le Gouvernement Fédéral, prenant cette détermination, n'oublierait pas sans doute les cantons de colonisation qui avoisinent la ligne du chemin de fer Intercolonial, notamment dans les comtés de Témiscouata, Rimouski et Bonaventure, où le Gouvernement aurait intérêt à favoriser le développement de l'agriculture.

— La grande démonstration nationale de Québec n'est pour ainsi dire qu'à l'état de projet, et déjà elle commence à produire des résultats qui seront d'un immense avantage pour l'avenir de notre pays. Les suggestions toutes patriotiques qui nous arrivent de tous les points de notre pays, même de nos compatriotes qui sont aux Etats-Unis, dans le but de donner à cette grande fête tout l'éclat possible et d'en retirer les meilleurs avantages au point de vue religieux et patriotique, donnent lieu à des discours et à des écrits qui nous font apprécier davantage l'importance de l'union intime qui doit régner entre les membres de la grande famille canadienne française, et l'obligation qu'il y a pour nous de nous grouper comme un seul homme sous la bannière de Saint-Jean-Baptiste. Que sera-ce donc au grand jour de cette grande démonstration du 24 juin prochain, présidée par l'épiscopat canadien qui a accueilli avec tant de générosité et d'empressement l'invitation qui lui a été faite de bénir et d'édifier ce peuple qui, à tant de titres, lui est si cher, le jour où des milliers de nos compatriotes seront réunis sous le même toit, au berceau de notre nationalité ?

Le succès de cette fête est assuré, car le peuple catholique et canadien-français ne peut se défendre de répondre à l'appel que lui fait nos évêques d'assister à cette grande fête de famille sous le drapeau de la Société St. Jean Baptiste, établie à Québec en 1842.

Les cultivateurs ne se trouveront pas comme étrangers à cette grande démonstration, puisque dès son origine la Société Saint Jean-Baptiste de Québec, les conviait sous l'ombre de son drapeau, si nous nous en rapportons à ce que disait le président de la Société Saint-Jean Baptiste de Québec, M. le Dr. Bardy, en 1842, dans le discours d'inauguration: « Les cultivateurs formeront avec nous une union indispensable qui sera l'âme du progrès dans tous les arts; le germe de la fécondité et de l'abondance de notre sol.

« Oni l'agriculture et l'industrie sont les objets indispensables vers lesquels nous devons diriger toute notre énergie pour effectuer la prospérité commune, et elles doivent être mises en opération par tous les

moyens possibles, même par des sacrifices. Les sacrifices ne coûtent pas au peuple canadien, et tel doit être le cas, lorsque doivent en résulter de plus grands avantages et la régénération du pays....."

Un de nos écrivains canadiens, M. Joseph Tassé, rédacteur du *Canada*, a bien voulu rappeler à la Société St. Jean-Baptiste de Québec cette partie de son programme, et il lui propose, lors de cette grande convention nationale, d'agiter la question de repatriement, afin de ramener à la charrue des bras qui lui sont si nécessaires pour amener l'abondance dans notre pays.

Voici ce qu'écrivait M. Tassé dans le *Canada*, il y a quelques jours :

"La question du repatriement étant intimement liée à la colonisation, les délégués de la convention ne devront rien négliger pour donner à l'une et à l'autre leur plus sérieuse attention. Comme l'un des résultats de la fête, pourquoi n'essaierait-on pas, par exemple, de jeter les bases d'une colonie en créant dès cette année un fonds national auquel toutes les sociétés canadiennes d'ici et des Etats-Unis seraient invitées à contribuer un certain montant, en rapport avec leur moyen d'action. Est-ce que la plupart ne pourraient pas, par exemple, fournir vingt cinq piastres en moyenne, chaque année, pour une fin aussi louable ? Ce serait peu probablement pour chacune, mais ces sommes réunies formeraient un chiffre relativement considérable.

"De cette façon l'on pourrait non-seulement créer une colonie, mais plusieurs mêmes en très-peu d'années, puis aider la colonie nouvellement fondée jusqu'à ce qu'elle soit assez forte pour se suffire à elle-même. Cela ne vaudrait pas mieux que tous les monuments que l'on voudra ériger pour perpétuer le souvenir d'une grande réunion nationale ? L'expérience acquise par M. l'abbé A. Labelle montre pleinement que la colonisation peut se faire à très-peu de frais lorsque les fonds sont employés judicieusement, surtout si le clergé qui, lui, est mû par le dévouement et non par la spéculation, en a le plein contrôle...."

Ces remarques tout à l'avantage de l'agriculture ont eu un écho dans la personne de l'un de nos dévoués compatriotes actuellement aux Etats-Unis, M. Ferd. Gagnon, rédacteur du journal *Le Travailleur* publié à Worcester ; voici ce qu'il écrit dans ce journal :

"L'œuvre de repatriement et de colonisation est le véritable monument qu'il convient d'élever.

"Coloniser notre pays, appliquer un remède au dépeuplement de nos campagnes, nous emparer du sol, le féconder, comme l'ont fait nos pères, c'est l'idée qu'il faut propager partout. Pas de résultat pratique de notre grande réunion sans celui-là.

"Et nos sociétés Canadiennes aux Etats-Unis, qui sont les boulevards de notre nationalité, sur la terre étrangère, seront les promotrices de ce beau mouvement. Leur conduite si belle dans le passé nous est un gage de leur esprit généreux. Les paroisses Canadiennes des Etats-Unis, qui ont à leur tête des prêtres éclairés et dévoués, devront, elles aussi, contribuer à cette œuvre si nécessaire....

"Et au Canada, nos fabriques, à la voix de l'épiscopat, à la suggestion des successeurs des Laval, des Plessis des Lartigue, nos fabriques devront aider à

l'établissement d'autres fabriques dans les colonies nouvelles.

"Croisade partout, croisade dans le clergé, croisade chez les hommes de profession, croisade chez les commerçants, chez les ouvriers, chez le cultivateur, croisade dans tous les rangs de la nation. Haut les cœurs ! Canadiens-Français, n'allons pas nous réunir à Québec sans jeter les bases du grand monument national, de la colonne de l'avenir, sans créer une immense association de colonisation et de repatriement."

— On se propose d'ériger à Québec un monument commémoratif de la grande fête nationale du 24 juin prochain. Une souscription nationale sera faite dans ce but parmi nos compatriotes des Etats-Unis. L'érection en sera faite à l'endroit même où le Métropolitain célébrera la messe ce jour-là. On doit placer au sommet du monument projeté la statue de l'homme qui, par sa foi, son dévouement et ses vertus, a le plus mérité de la nationalité Canadienne. Avant de fixer son choix, le gouvernement, de concert avec les MM. de la St. Jean-Baptiste invite plusieurs orateurs de renom à faire valoir dans une assemblée publique la cause de l'homme qu'ils croient mériter davantage cet honneur insigne.

"Les noms suivants ont été proposés : Jacques-Cartier, Champlain, DeMaisonneuve, Mgr. de Laval, Frontenac, Montcalm, etc."

CAUSERIE AGRICOLE

DES FUMIERS

A différentes reprises nous avons cru nécessaire de donner quelques renseignements sur l'aménagement des fumiers, et nous croyons utile de revenir de temps à autre sur ce sujet qui malheureusement ne reçoit pas toute l'attention nécessaire de la part des cultivateurs.

Comme on le sait, de tous les engrais, le fumier est le plus généralement employé et le plus facile à se procurer partout où l'on nourrit des bestiaux à l'écurie, où on leur donne de la litière pour se coucher. On ne peut trop en fabriquer.

Les cultivateurs doivent partout multiplier leurs bestiaux proportionnellement à l'étendue de leur terre, afin d'augmenter leurs produits en fumier ; diminuer autant que possible par un assolement bien entendu le besoin de fumier sur une partie de leur terre pour en répandre davantage sur l'autre.

Nous constatons que dans plusieurs fermes qui ont été dignes d'obtenir les premiers prix pour les fermes les mieux tenues, que les fumiers ont été l'objet de soins attentifs, qu'on y cherchait constamment tous les moyens d'en augmenter la masse. Mais il faut l'avouer ces fermes ne sont pas nombreuses ; dans le plus grand nombre la complète incurie régnait à l'égard des fumiers.

D'où vient encore une fois, cette indifférence ? De l'ignorance et des préjugés. Il nous a été impossible de faire entendre à ces cultivateurs que leur fumier délavé par les eaux avaient perdu une portion de son activité, que des plantes inutiles, les débris de leur jardin et de la cuisine, les animaux morts, les excréments humains, etc., en augmentaient la qualité. Ils

préfèrent demeurer dans la routine, et refuser de recevoir un journal d'agriculture qui pourrait les renseigner sur les soins à prendre pour augmenter la masse des fumiers et par là obtenir un accroissement de leur récolte.

Tant qu'une éducation première, fondée sur de bonnes basses, ne sera pas introduite chez eux, ils ne pourront espérer pour leur part, de perfectionnement complet en agriculture. Si nos voisins paraissent réussir mieux que nous en agriculture, c'est que là le plus simple agriculteur est instruit et accoutumé à réfléchir sur ce qui se fait et peut juger de ce qui doit se faire; il ne lui en coûte pas de souscrire à des journaux d'agriculture qui le mettent au fait des perfectionnements agricoles qui s'opèrent autour de lui.

Composition du fumier.—Le fumier se compose des déjections des animaux et des matières qui leur servent de litière. Cet engrais procure, par la partie animale, des principes d'effet immédiat, une certaine dose d'humus qui agit plusieurs années.

Les déjections jouent en partie, à l'égard des litières, le rôle de ferment, et contribuent à les faire passer de l'état de paille à l'état d'engrais; par conséquent, plus il y aura de déjections, mieux il vaudra, et comme les déjections sont d'autant plus fertilisantes qu'elles proviennent d'animaux mieux nourris, il s'ensuit qu'avec un bétail bien nourri, on aura de bon fumier, et qu'avec de bon fumier on aura de bons fourrages.

Conditions nécessaires pour qu'un ferment puisse agir.—Pour qu'un ferment puisse agir, il faut trois choses: de l'air, une certaine chaleur et un certain degré d'humidité. Si l'une de ces trois choses manque, ou si elle est en excès, la fermentation ne marche pas bien, ou elle dépasse le but.

Condition essentielle pour que le fumier soit bon.—D'après cela, il est facile de comprendre que, pour que le fumier soit bon, il faut une fermentation convenable; donc, un tas de fumier qui serait abandonné à lui-même, sans surveillance aucune, au lieu de donner un produit abondant et actif, ne donnerait qu'une sorte de détritit à peu près inerte.

On ne peut se faire une idée des pertes que notre agriculture éprouve par suite du peu de soin que trop généralement on apporte à la confection et à la conservation du fumier.

Moyen d'obtenir le plus de fumier et le meilleur avec un nombre donné de bestiaux.—Pour obtenir le plus de fumier et le meilleur avec un nombre donné de bestiaux, il faut d'abord, comme nous venons de le dire, bien nourrir les animaux. On ne pourrait obtenir beaucoup, ni de bon fumier, en nourrissant les animaux avec parcimonie, ou en les tenant au régime exclusif de la paille: celle-ci ne saurait entretenir le bétail en bon état, et ne peut communiquer aux engrais des qualités dont elle-même est dépourvue. La quantité d'engrais que donne les animaux est proportionnelle à la quantité d'aliments qu'ils reçoivent, et la bonté du fumier dépend de l'état d'embonpoint de la bête.

Le fumier fourni par des animaux qu'on engraisse est bien meilleur et plus abondant que celui que donnent des animaux maigres et mal nourris.

Pour avoir de bon fumier et en abondance, relativement au nombre d'animaux, le cultivateur ne doit donc pas avoir plus de bétail qu'il ne peut en nourrir et adopter un mode d'assolement qui lui donne en quantité suffisante, pour nourriture d'hiver, des fourrages racines, afin de les mêler aux fourrages secs qu'il doit avoir aussi en grande abondance. Alors, avec le même nombre de bêtes, son fumier sera double et meilleur.

En second lieu, il doit fournir à son bétail une litière constamment abondante, pour qu'aucune partie de l'urine ne se perde. Il ne doit donc pas spéculer sur la paille pour la vendre: il doit la garder et la faire pourrir, à moins que l'argent qu'il retire de la vente de la paille ne soit employé à l'achat du fumier.

Remarque importante.—Il convient cependant de remarquer, comme dit M. Fouquet, que la nourriture ne communique pas toujours aux engrais les mêmes qualités, car elle est utilisée différemment par les animaux qui la consomment.

Les jeunes bêtes, par exemple, doivent nécessairement lui emprunter les éléments de leur développement; car c'est dans les fourrages qu'on leur administre qu'elles puisent de quoi édifier leur charpente osseuse, de quoi continuer tous leurs organes. Tout ce qui est ainsi absorbé par l'organisme pour les besoins de l'animal en voie de croissance est irrévocablement perdu pour les fumiers qui, dès lors, doivent être moins abondants et de moindre qualité. Aussi les engrais des jeunes animaux sont-ils généralement moins estimés, et leur préfère-t-on de beaucoup, et avec raison, ceux que donnent les bêtes adultes qui ont atteint leur complet développement.

On ne veut pas dire toutefois que toutes les bêtes adultes, également bien nourries, fournissent des fumiers d'égale valeur. Cela serait inexact; car il a été remarqué que les vaches laitières donnent un fumier qui pour la richesse, est inférieur à ce que des vaches à l'engrais: et cela ne doit pas surprendre, attendu que le lait ne s'élabore qu'aux dépens des matériaux que les fourrages introduisent dans l'économie animale.

Les soins dont on entoure le bétail, la santé dont il jouit, influent également sur la production des engrais. Les animaux bien traités, maintenus dans de bonnes conditions hygiéniques, ceux chez lesquels les fonctions s'exécutent normalement, fournissent de meilleur fumier, et en plus forte proportion que ceux qui sont soignés avec négligence ou atteints de maladie.

Soins généraux à donner à l'intérieur de l'étable.—Il faut tenir la litière des animaux propre. Le sol de l'étable doit être au moins pavé, un peu en pente avec une rigole longitudinale construite sur le derrière du bétail, afin de recevoir le peu d'urine que n'aurait pas absorbée la litière; car il ne faut jamais perdre de vue que l'urine contribue puissamment, par sa putréfaction, à l'efficacité du fumier, à cause de la grande quantité de combinaisons azotées, solubles, qu'elle contient après la putréfaction; il est par conséquent, de la plus haute importance de prendre tous les moyens possibles pour ne pas le laisser perdre. La rigole dont nous venons de parler doit aboutir à un réservoir en pierre, bétonné, et dont on doit avoir soin

de couvrir la partie supérieure.

On ne doit pas laisser le fumier accumuler dans les étables, de peur que la santé des animaux n'en soit altérée.

Doit-on porter le fumier sur le champ lorsqu'on le sort de l'étable ?—Lorsqu'on sort le fumier de l'étable, on le porte frais au champ et on l'enterre sous un labour, toutes les fois qu'il se trouve un terrain propre à le recevoir; car il est certain que par ce moyen on utilise une partie des produits volatils qu'une entière décomposition aurait fait perdre; mais à ce moment le terrain auquel on le destine n'est pas toujours libre.

On doit aussi observer que le fumier que l'on porte au sortir de l'étable, immédiatement sur les terres, n'a subi presque aucune fermentation, surtout lorsqu'on nettoie les étables tous les trois ou quatre jours et qu'il contient des semences nuisibles propres à germer. Dès lors, il ne convient de l'appliquer qu'à des cultures sarclées ou fourragères, parce que les mauvaises herbes qu'il fait naître peuvent se détruire par le sarclage, ou du moins s'arracher avant qu'elles aient pu porter graine.

Ces fumiers sont bons pour les terres compactes que les pailles non décomposées divisent et ameublissent. Il faut remarquer aussi que, lorsqu'on emploie le fumier frais, on ne doit pas oublier de tenir compte de son volume, beaucoup plus considérable, à poids égal, que celui des fumiers fermentés; on serait toujours disposé à en mettre trop peu.

On voit par ce qui précède, qu'il n'est pas toujours possible de porter le fumier sur les terres en le sortant de l'étable. Nous allons maintenant nous occuper de la manière de le traiter pour le faire fermenter comme il convient et pour le garder dans un état de conservation parfaite avec le moins de perte possible.

Manière de traiter le fumier lorsqu'on ne peut l'employer frais.—*Construction des tas.*—Lorsque, pendant le séjour du fumier dans les étables, on n'a pas perdu la partie liquide des déjections, et qu'elle a été absorbée par la litière, la masse se trouve déjà assez humide pour que, convenablement entassée à ciel ouvert, la fermentation puisse s'y manifester: le premier phénomène qui l'accuse, c'est une élévation de température dans l'intérieur du tas. Ce surcroît de chaleur augmente la fermentation qui deviendra excessive dans ses effets, surtout si l'air intervient sans mesure.

Il faut donc se préoccuper de l'emplacement de la construction du tas de fumier.

Cet emplacement ne doit pas être loin de l'étable, afin que l'extraction du fumier s'en fasse rapidement.

Il faut qu'il soit à l'abri des chaleurs ardentes de l'été, afin de prévenir une dessiccation trop prompte, ou un trop grand échauffement du fumier: on peut, pour cela, le mettre sous un hangar ou abri dans un endroit où le soleil touche peu ou l'abriter au midi par des plantations qui le protégeront de ses rayons pendant les fortes chaleurs.

Il ne doit pas recevoir les eaux qui s'écoulent des toits ou des terrains voisins, qui laveraient les fumiers, en arrêteraient la fermentation, et en entraîneraient les parties les plus riches et les plus actives.

Dans tous les cas, voici comment on doit opérer pour préparer l'emplacement et construire le tas de

fumier:

Il faut niveler le terrain sur lequel on veut placer le fumier. On donne à cette espèce d'aire une légère pente dans le sens de sa longueur et de sa largeur. On en recouvre la surface d'une petite couche d'argile que l'on bat et que l'on frotte avec soin, afin que les sucs du fumier ne puissent pas s'infiltrer dans la terre; on entoure cet emplacement d'une rigole, chargée de recevoir les sucs qui découleront du fumier, et de les conduire dans une fosse, creusée un peu au delà du tas, du côté vers lequel la pente se dirige, et d'où on le retirera, à l'aide d'un seau ou d'une pompe pour en arroser le tas quand on le jugera à propos, afin d'y entretenir assez d'humidité pour que la fermentation ne s'arrête pas; et assez de fraîcheur pour qu'elle n'aille pas trop loin. Ce réservoir doit être muré et bétonné, ou au moins enduit de terre glaise (a terre des potiers). Il est très important de garantir la rigole extérieurement des eaux qui peuvent venir des environs, par une levée de terre bien compacte de 5 à 6 pouces de hauteur au-dessus du terrain adjacent. Rien ne donne une mauvaise idée d'un cultivateur, comme de voir ses fumiers croupir dans une espèce de borbier.

(A suivre.)

Stérilité du sol

La stérilité du sol est le résultat pour l'agriculture, ou de la mauvaise nature du sol, ou du défaut d'intelligence et de travail du cultivateur, ou suite de l'action des météores.

La production, et même la production la plus abondante possible de chacun des objets sur lesquels l'agriculture s'exerce, étant le but de la culture, la stérilité est ce que les cultivateurs doivent le plus redouter en définitif.

Les natures de terres qui sont le plus généralement regardées comme stériles peuvent se diviser en quatre classes: 1o. celles qui manquent de fond; 2o. celles qui manquent d'humus; 3o. celles qui manquent d'eau; 4o. celles qui ont trop d'eau, les marais.

Les terres stériles par manque de profondeur sont ou sur des roches, ou sur des tufs, ou sur des argiles.

Celles qui le sont par manque d'humus sont les sablonneuses, les crayeuses, les granitiques, les argileuses, celles qui sont retirées des profondeurs du sol, etc.

Ces dernières sont encore celles qui sont le plus souvent dans le cas de manquer d'eau: or on sait que l'eau, la chaleur, la lumière et l'humus sont les principes de toute végétation.

Presque toutes les terres stériles peuvent être rendues fertiles en leur donnant ce qui leur manque; mais souvent les moyens en sont si coûteux, que les produits non-seulement ne remboursent jamais des avances, mais même quelquefois n'en paient pas l'intérêt. C'est cette cause qui arrête les cultivateurs, et avec raison, car la plupart font une spéculation de l'agriculture, et les spéculations qui ne sont pas suivies de la rentrée des fonds et d'un bénéfice, amènent nécessairement tôt ou tard, selon leur fortune, la ruine des spéculateurs.

Il est donc une infinité de terres stériles qui ne seront améliorées que lorsqu'un cultivateur très-riche

voudra y sacrifier des capitaux, ou lorsqu'un cultivateur pauvre voudra y mettre beaucoup de travail; et beaucoup d'entre elles deviennent de nouveau stériles dès qu'on cesse de les travailler.

C'est en portant des terres sur les sols qui manquent de profondeur, c'est en portant des engrais sur celles qui manquent d'humus qu'on les fertilise. Des arrosements ou des irrigations amènent l'abondance dans celles qui manquent d'eau. On dessèche les marais par des fossés d'écoulement et autres travaux, pour les rendre susceptibles de productions utiles. Au moyen d'amendements tels que des labours, des marnages des mélanges de sables, de pierres, de pailles, etc., on parvient ordinairement à beaucoup améliorer les terrains trop argileux.

Un terrain stérile peut souvent être rendu productif sans, pour cela, qu'il change de nature, c'est à-dire en lui faisant porter des plantes qui lui conviennent, soit directement, soit au moyen de quelques travaux préparatoires.

Nous venons de mentionner les causes de stérilité qui tiennent au sol, jetons maintenant un coup-d'œil sur celles qui dépendent des hommes et des circonstances atmosphériques.

On sent bien, sans qu'il soit nécessaire de le prouver par des raisonnements, que ces deux dernières causes de stérilité ne sont pas aussi puissantes ou aussi durables que la première; que souvent même leurs effets ne doivent être que relatifs, c'est à-dire qu'on les calcule sur les espérances de fertilité qu'on avait précédemment.

Un terrain fertile le devient d'abord moins, et en suite devient presque stérile lorsqu'on cesse de le labourer, de le fumer, lorsqu'on lui fait porter plusieurs années de suite des productions cultivées pour la graine.

Un terrain que des irrigations, que des abris, que des plantations d'arbres, que l'écoulement d'une eau surabondante avaient rendu fertile retourne à son infertilité première lorsqu'on ne le fait plus profiter de ces irrigations, qu'on détruit les abris, qu'on coupe les arbres, qu'on laisse combler les fossés d'écoulement.

Des semis trop tardifs ou trop hâtifs, mal enterrés, un choix de culture impropre à la nature du sol, sont encore des causes d'infertilité.

Les météores qui amènent le plus souvent la stérilité sont les fortes gelées de l'hiver, lorsque la terre n'est pas suffisamment couverte de neige, de même que les gelées tardives du printemps; les inondations à toutes les époques où les productions de la culture sont sur pied; les alluvions de sable ou de gravier amenées par les torrents ou les rivières; les pluies froides au moment de la fécondation; les pluies continuelles pendant le printemps et l'été; les pluies d'orage, pendant cette dernière saison; la sécheresse en été, qui s'oppose au grossissement des graines; une température constamment froide; quelquefois même une température trop chaude; des vents violents; l'abondance des insectes, etc.

L'introduction d'un bon système d'assolement, et surtout des prairies artificielles qui en font partie a singulièrement diminué le nombre des terres stériles, et les diminuera encore à mesure que les cultivateurs en sentiront mieux les avantages, et s'éclaireront sur les moyens de le pratiquer.

Composition du sol

Le sol varie autant que la composition de la terre, que le climat, que l'exposition. Le plus ou moins d'abondance des eaux influe également sur lui. Parlant rigoureusement, on peut dire qu'il n'y a pas deux champs dans le monde dont le sol soit parfaitement semblable. De là vient la difficulté de donner des préceptes généraux en agriculture, ou la nécessité de subordonner toute théorie aux circonstances locales qui doivent nécessairement entrer dans ses éléments, et qui ne peuvent cependant être connues pour tous les sols de l'univers.

On distingue communément cinq principales sortes de sol: l'argileux ou glaiseux, le crayeux ou calcaire, le sablonneux ou graveleux, le ferrugineux, et le marécageux.

Dans tous ces sols, il se trouve plus ou moins d'humus ou de terreau provenant de la décomposition des plantes qui est le véritable élément de la végétation, c'est la terre végétale proprement dite. Ceux de ces sols qui en possèdent le plus et qui ne sont ni trop secs ni trop humides, sont ce qu'on appelle les bons sols, les sols fertiles.

Un sol profond est celui qui offre une épaisseur de deux à cinq pieds de terre mélangé de terreau.

Un mauvais sol est celui qui ne contient pas ou presque pas de terreau, et qui est trop sec ou trop humide.

Lorsque l'argile diminue dans un champ elle y retient longtemps les eaux de pluies, et elle empêche les racines des plantes d'y pénétrer facilement, on dit alors que le sol de ce champ est compacte, est froid.

Lorsqu'au contraire le sable domine dans ce champ l'eau traverse la terre avec la plus grande facilité: on dit que le sol est léger, est chaud.

Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

Montréal, 14 Janvier 1880.

Présents: Les Honorables Beaubien, Cochrane, Gaudet, Ouimet, et MM. Benoit, Blackwood, Browning, Cassavant, Faribault, Guilbault, Marsan, Mas-ue, Révd Pilote, Somerville et Révd Tassé.

Après la lecture et l'approbation du procès verbal de la dernière assemblée, M. Masson fait la lecture de son adresse annuelle comme Président du Conseil. Cette adresse entre autres sujets embrasse les suivants: Ecoles d'Agriculture, Ecole Vétérinaire, Sociétés d'Agriculture, Phosphates de chaux, Exposition de la Puissance à Ottawa, Exposition provinciale 1880, Terrain et Bâtisse d'Exposition au Mile-End, Livre de points, Culture des fruits, etc. C'est le résumé des opérations du Conseil pendant l'année écoulée, accompagné de quelques suggestions pratiques. M. Masson est réélu président et l'Hon. J. Gaudet est élu vice-président pour l'année prochaine.

Le Révd M. Pilote, président du comité des écoles, fait la lecture d'un rapport sur la visite faite aux trois écoles d'agriculture.

Le Conseil décide que la prochaine exposition provinciale aura lieu cette année à Montréal laissant au comité conjoint d'en fixer l'époque.

Les règlements préparés par le comité pour la gouverne des "Sociétés pour la culture des fruits," (fruit growers) sont lus et approuvés.

Lecture d'une pétition de M. Chs. Daunais faisant appel au Conseil de la décision des juges dans le concours des terres les mieux cultivées. La décision des juges n'est pas maintenue.

La société d'Agriculture de Drummond demande la permission de vendre l'ancienne salle d'agriculture. Référé au comité exécutif pour plus amples informations.

La pétition de la société No. 1 de Huntingdon demandant la permission de faire concourir à ses expositions des personnes résidants hors des limites du comté est accordée.

MM. Massue et Browning sont nommés auditeurs pour la présente année.

Le Conseil décide que la société d'agriculture de l'Assomption ne peut réclamer pour sa part d'octroi que trois fois le montant de sa souscription en argent.

Le Conseil après discussion décide d'adopter le rapport du comité des écoles moins la recommandation de payer certaines sommes d'argent aux diverses écoles.

Un comité est nommé pour rencontrer le comité permanent sur l'agriculture au commencement de la Session prochaine pour s'entendre sur les moyens de mettre les écoles sur un pied indépendant ou de fonder une école d'Agriculture Provinciale semblable à celles de Guelph dans la Province d'Ontario et de Lansing dans l'Etat du Michigan.

Nomination d'un comité pour la refonte de l'acte d'Agriculture et étudier les changements qu'il y aurait à faire pour une meilleure organisation du Conseil d'Agriculture.

M. Benoit donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée, que le Conseil recommande l'introduction des taureaux Durhams pour l'amélioration de leurs troupeaux et ainsi profiter de l'exportation considérable d'animaux de boucherie.

Motion pour défendre aux sociétés d'offrir des prix pour des taureaux qui ne seraient pas de races pures, et dont la pureté serait attestée par un pedigree indiscutable.

Le Conseil décide qu'il n'a pas de fonds disponibles pour donner une aide pécuniaire à M. S. M. Barré de St. Hyacinthe qui en fait la demande pour établir une manufacture de beurre.

La question des phosphates de chaux étant discutée, le Conseil est d'opinion qu'il ne peut rien faire avant d'avoir eu des renseignements plus précis sur sa fabrication et la manière la plus avantageuse de l'employer.

Résolu : Que les Sociétés qui distribuent de la graine au montant de la souscription de leurs membres devront inclure dans le prix cotant de cette graine tous les frais d'achat et de transport jusqu'au lieu de distribution; qu'à l'avenir elles emploieront la moitié seulement de la souscription en achat de reproducteurs de races pures.

Le rapport de directeur de l'Ecole Vétérinaire est référé au comité nommé pour la refonte de l'acte d'agriculture, en ce qui concerne la protection à être accordée aux élèves diplômés sortant de cette Ecole.

Nomination des comités permanents: Comité exécutif, comité d'Exposition, comité des Ecoles, comité des Sociétés pour la culture des fruits.

Résolution obligeant les Ecoles d'Agriculture et l'Ecole Vétérinaire à envoyer leurs rapports annuels au Conseil avant le 1er Novembre de chaque année, sous peine de perdre leur octroi.

Et le Conseil s'ajourne.

GEORGE LECLERC, Secrétaire.

La colonisation dans le comté de Kamouraska.

M. le Rédacteur,

On s'occupe beaucoup depuis quelques mois, dans les journaux et ailleurs, de colonisation, et le public dans toutes les parties de notre Province paraît s'intéresser vivement à cette grande question: c'est certainement de bon augure pour l'avenir prospère de notre agriculture.

Les journaux suggèrent plusieurs moyens pour en assurer le succès et ils nous font connaître en même temps les différents endroits propres à la colonisation dans les Laurentides, la vallée de l'Ontarienais et ailleurs. De tous ces moyens, nous en arriverons, je l'espère, à adopter ceux qui seront propres à assurer le défrichement de nos immenses forêts, car du développement de l'agriculture dépend le succès du commerce et de l'industrie, et nous parviendrons par là à arrêter le fléau de l'émigration qui est une source de ruine pour notre pays. Les cultivateurs de St. Paschal et des paroisses environnantes s'alarment à juste titre du mouvement d'émigration qui s'opère actuellement et qui promet d'être plus considérable au printemps prochain.

En parcourant les numéros de la Gazette des Campagnes, surtout depuis quelques mois, je me suis aperçu que vous vous occupez plus que jamais de l'importante question de la colonisation, tâche que vous vous êtes imposée dans le but de faire connaître à notre jeune population les endroits propres à offrir des avantages aux colons, et à procurer un avenir plus

assuré aux jeunes gens qui malheureusement ne s'occupent plus ou presque plus d'agriculture.

Dans la reproduction que vous faites de l'un de mes rapports de 1864, à l'Hon. Ministre de l'agriculture, alors que j'étais conducteur des travaux de colonisation, vous signalez le fait que les terrains situés dans les cantons Chabot et Painchand sont très-propres à la colonisation: c'était alors non-seulement ma propre opinion que j'énonçais, mais aussi celle de tous ceux qui ont eu l'avantage d'y faire les premiers défrichements. Je puis ajouter aujourd'hui que tous ceux qui ont visité ces cantons s'accordent à dire que le Gouvernement devrait y établir une colonie, vu la grande étendue de terrains propres à la colonisation et dont le sol est de qualité supérieure.

En effet si le chemin Woodbridge était parachevé, nous verrions s'échelonner de nombreuses habitations sur un parcours d'au-delà de vingt milles, vu qu'il y a un nouveau tracé de quelques milles seulement en arrière de l'ancien tracé. Les terrains en arrière de ce chemin sont boisés en partie d'ébale et de merisier, et très-peu rocheux. C'est le long de ce chemin que nombre de cultivateurs se proposent d'y établir une colonie.

Afin de favoriser le défrichement de ces terrains, plusieurs comités se sont formés l'automne dernier, dans la paroisse de St. Paschal, et pour en assurer l'établissement par nombre de jeunes gens initiés déjà aux travaux de l'agriculture, il a été décidé, à ces différents comités, de faire appel au Gouvernement dans le but d'obtenir une diminution de prix sur l'octroi des terres, ou d'obtenir de l'argent pour l'achat des grains de semence, obtenir enfin les mêmes privilèges que l'on accordait pour les cantons de repatriement.

En décembre dernier, je fus délégué par une grande partie des cultivateurs de St. Paschal, afin d'avoir une entrevue à Québec avec l'Hon. Ministre des Terres de la Couronne, et lui soumettre les propositions des différents comités, lui donner en même temps une liste des noms de ceux qui étaient prêts à prendre des lots de terre, si le Gouvernement jugeait à propos de leur accorder les mêmes privilèges qu'aux colons établis dans les cantons de repatriement. Le nombre des personnes inscrites sur la liste était de quatre-vingt dix sept, qui tous se proposaient de faire des défrichements au mois de mars prochain dans les cantons Painchand et Chabot.

Malheureusement, à mon voyage à Québec, je n'eus pas l'honneur de rencontrer l'Hon. Ministre des Terres de la Couronne, alors absent de la ville. J'eus cependant une entrevue avec deux messieurs du Département de l'agriculture et des Travaux Publics, qui me découragèrent par leurs remarques, en me disant que mes démarches étaient inutiles, qu'on ne ferait pas plus pour les jeunes gens de St. Paschal qui désiraient s'établir dans les cantons Painchand et Chabot que pour ceux qui s'établissent comme colons dans d'autres endroits de la Province, me donnant plusieurs raisons à l'appui de leurs avancées, entre autres le peu d'argent disponible à la colonisation qui empêche de répondre aux nombreuses demandes d'appui en faveur de la colonisation, malgré la bonne volonté du Gouvernement, joint à cela le besoin d'une stricte économie des deniers publics.

De retour à St. Paschal, je fis rapport à tous les signataires, de la conversation que j'avais eue avec les deux employés du Département des Travaux Publics. Le découragement s'empara de ces jeunes gens qui préféraient se livrer à la culture de la terre plutôt que d'être dans l'obligation de s'expatrier. Déjà cependant quelques uns ont pris le chemin des Etats-Unis, et les autres se disposent à en faire autant si, avant l'ouverture de la navigation, on ne leur accorde pas les moyens de s'établir comme colons dans les cantons de colonisation qui ne sont qu'à quelques milles de leur paroisse natale.

En attendant, les récriminations vont leur train; on est tout surpris des délicates attentions que l'on accorde aux étrangers qui désirent s'établir comme colons dans notre pays, tandis que les enfants du sol sont obligés de chercher à l'étranger les moyens de pourvoir à leur propre subsistance.

Il nous est permis d'espérer qu'à la prochaine Session, on fera en faveur de la colonisation une part d'octroi plus large afin de pouvoir retenir dans le pays tous ceux qui préfèrent la culture à la vie mercenaire qu'offrent les centres manufacturiers des Etats-Unis. Alors nous pourrions espérer voir s'échelonner dans les cantons de colonisation du comté de Kamouraska de nombreuses habitations sur un parcours d'au-delà de vingt milles.

Veillez M. le Rédacteur, continuer les renseignements que vous donnez sur la colonisation, car soyez assuré qu'ils ne manquent pas d'intéresser tous ceux qui s'occupent de cette

importante question.

JEAN BTE. DIONNE, J. P.

St. Paschal, 25 janvier 1880.

Culture du tabac.

M. Barwis, l'un des conjoints protonotaires du district d'Arthabaska fumait l'autre jour, en notre présence, un cigare dont l'arôme était vraiment délicieux. Nous lui en fîmes l'observation.

— Ce cigare, nous dit-il, est fait de mes mains et avec du tabac de ma récolte. La forme peut laisser à désirer, mais la qualité assurément ne saurait être surpassée par un tabac étranger.

Comme preuve, M. Barwis nous montra quelques échantillons qu'il prit dans son porte cigare.

Nous apprîmes de plus qu'il avait récolté 750 livres de ce bon tabac, de la culture d'un demi arpent de terre malgré un été peu favorable à la croissance et à la maturité de cette plante.

L'an prochain, il en plantera sept ou huit arpents, et il en attend une récolte de dix ou douze mille livres.

Le tabac dont il a eu une si bonne récolte cette année, est le *Grand Connecticut leaf*, et il se propose de planter au printemps une couple d'autres variétés.

Il établira une manufacture de cigare sur une petite échelle pour commencer et à titre d'essai; si cette tentative ne lui cause pas de contre-temps sérieux, il se propose de l'agrandir considérablement et d'en faire comme culture et manufacture une très grande industrie.

M. Barwis se plaint par exemple du fisc qui lui enlève l'avantage de pouvoir manufacturer son tabac comme il le voudrait. On comprendra cela facilement. Le tabac américain entre sans droits dans le pays, le nôtre est taxé de quatre centins par livre quoiqu'on ait déjà fait une réduction de quatre centins à la dernière Session fédérale.

Il serait désirable, pour encourager la culture du tabac au pays et lui donner la protection nécessaire, d'enlever complètement cette taxe de 4 centins sur le tabac canadien ou de taxer d'autant le tabac brut américain.

Nous espérons donc, qu'à la prochaine session, l'honorable ministre des finances apportera au tarif les modifications demandées par M. Barwis et par tous ceux qui s'occupent de la culture du tabac en Canada, ou qui en connaissent quelque chose.

Quand on songe que la province de Québec seule importe pour un demi million de tabac par année, c'est bien le moins que l'on aise à garder cette somme au pays.

De l'avis de M. Barwis, de M. le notaire Gauvreau de l'Isle Verte et d'autres connaisseurs émérites avec lesquels nous en avons parlé, la culture du tabac dans cette province est certainement appelée à devenir une industrie très-considérable et surtout profitable. Qu'on nous donne la protection réclamée et tout ira bien.— *Union des Cantons de l'Est.*

Choses et autres.

A l'exposition des produits de la laiterie qui a eu lieu à New-York dernièrement, le prix d'honneur a été décerné au Canada pour le fromage dont la qualité était supérieure à tous les fromages qui figuraient à cette exposition. Le Wisconsin a remporté le premier prix pour le beurre.

— Le trafic des animaux vivants et dressés, à St Paul de Minnesota a atteint, l'année dernière, le chiffre de \$3,000,000.

Production du sucre.— Si nous en jugeons par le rapport financier publié dans le *Canada*, la production du sucre dans l'univers entier a atteint le double de ce qui était produit il y a vingt-cinq ans. Le Brésil en produit actuellement 400 millions de livres; colonies anglaises, 600 millions; les colonies hollandaises, 400 millions. La France produit 900 millions de livres de sucre de betteraves, l'Allemagne 700 millions et la Russie 500 millions. Le grand total, pour l'univers entier, est de 5,800,000,000 livres.

Convention annuelle des fromagers de la Province de Québec. Cette grande convention tiendra ses séances à St. Hyacinthe le 3 et le 4 de février prochain où seront traités les questions relatives à l'élevage, au traitement et au logement de la race bovine comme laitière, à l'exploitation de la laiterie, en beurre et en fromage, au commerce du beurre et du fromage et à

l'incorporation de l'association des fromagers de la Province de Québec. M. Ashlay, président de cette convention, invite tous ceux qui s'intéressent à cette importante industrie à y insister.

RECETTES

Comment on arrête les progrès du feu, quand il a pris aux vêtements des femmes ou des enfants.

Tout le monde doit savoir que la flamme tend toujours à s'élever, et conséquemment, qu'aussi longtemps qu'on se tient debout, pendant que les vêtements sont en feu, le feu prenant en général à la partie inférieure de l'habillement, et la flamme gagnant de l'aliment à mesure qu'il s'élève, devient de plus en plus irrésistible. Si le patient se trouve seul, et s'il ne peut éteindre les flammes, il peut sauver sa vie en se jetant lui-même tout vêtu et de son long sur le plancher, et en se roulant dessus.— Un tapis ou une couverture de laine grossière, enveloppée sur le champ autour de la tête et du corps, est un préservatif presque assuré contre le danger.

Procédé pour préserver les fromages des vers.

Brûlez jusqu'au blanc des os de boucherie, que vous broiez ensuite et saupoudrez avec cette espèce de poudre, le tour, le dessus et le dessous des fromages. Les mouches n'y peuvent alors pénétrer et les fromages étant recouverts de cette manière peuvent se conserver fort longtemps. Il est nécessaire, avant de les servir à table, d'enlever soigneusement les cendres des os pulvérisés.

Graisse pour adoucir le frottement des essieux.

On prend 80 parties de graisse et 20 parties de mine de plomb ou carbure de fer qu'on réduit en poudre très-fine; on fait fondre la graisse dans un pot de terre vernissée, puis on y ajoute la mine de plomb; on emue avec une spatule afin que le mélange soit bien fait et l'on retire le pot du feu; mais comme la mine de plomb se précipite au fond du vase, il est essentiel de continuer à remuer jusqu'à ce que la graisse ait commencé à prendre quelque consistance. Il suffit d'induire l'essieu d'une couche très-légère de cette graisse pour faire une très-longue distance, soixante à quatre-vingts lieues, sans renouveler le graissage. Cette composition peut aussi servir au graissage des machines.

Ayant été nommé agent pour le *Purdy's Recorder and Cottage Gardener*, ceux qui désirent y souscrire pourront nous faire parvenir \$1 pour le prix d'abonnement.

FIRMIN H. PROULX.

16 Pages of valuable information FREE to all applicants. As also FREE SPECIMEN COPY OF

PURDYS FRUIT RECORDER.

THE BEST PAPER PUBLISHED ON FRUITS AND FLOWERS

16 PAGES MONTHLY \$1.00

ADDRESS TO AGENTS
A.M. PURDY
PALMYRA N.Y.

Apprentis demandés.

DEUX jeunes gens actifs et désireux d'apprendre la typographie, trouveront de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions s'adresser à

FIRMIN H. PROULX,

Ste. Anne de la Pocatière.